

cordements de la nature de ceux qu'on demande ce soir. Il n'y a qu'un seul état dans les Etats-Unis où on ait adopté une législation de ce genre. C'est l'état du Maine, et dans cet état on n'a jamais pu réussir à la mettre en vigueur, et elle ne l'est pas encore aujourd'hui. Ce que je dis là est sans doute contre les vues d'un grand nombre de membres de cette Chambre, parce qu'il y a un sentiment croissant de ne pas considérer les intérêts du capital. Nous ne devrions pas encourager ce mouvement. Nous avons besoin de capitaux dans ce pays, mais nous n'en obtiendrons pas si le Parlement fait des lois pour les gêner et détruire ce qu'ils servent à édifier. Je demande, monsieur l'Orateur, si cela a du bon sens? Pourquoi avons-nous eu ces experts? J'ai pris la peine de lire les témoignages pour voir ce qu'ils disaient au sujet de la possibilité dans la pratique de laisser d'autres compagnies se servir de la ligne interurbaine d'une autre compagnie, et je ne puis, dans toute la masse de témoignages qui ont été donnés, rien trouver pour montrer que cela soit praticable. Au contraire je trouve dans le témoignage du représentant des compagnies indépendantes que cela aurait pour effet de ruiner la compagnie. On lui demandait :

Si nous unissons matériellement deux compagnies concurrentes, c'est-à-dire si nous les obligeons à se prêter matériellement l'usage de leurs lignes, ne serait-il pas possible à l'une de ces compagnies de détruire le service de l'autre compagnie dans une grande mesure?—R. Il serait possible aux deux compagnies de se nuire mutuellement dans leur service.

Or, qu'est-ce que nous voulons dans le service téléphonique ?

Nous voulons une communication instantanée. Par exemple une personne à Montréal désire parler à une autre personne à Toronto pour des affaires importantes. Mais la ligne interurbaine est occupée par une compagnie locale entre Toronto et Montréal. Quelques honorables députés ont dit que nous avions bien fait des arrangements pour l'échange des transports. Cela est tout différent. La question de télégraphie est une question tout différente. Vous remettez votre télégramme à une compagnie qui l'envoie par ses fils ; mais du moment que vous reliez une de ces compagnies locales de téléphone avec le fil interurbain, la compagnie locale à un bout de la ligne et la personne à l'autre bout ont l'usage absolu de ce fil. Il n'est plus en la possession des propriétaires de cette ligne principale. Je ne dis pas qu'il ne serait peut-être pas bon d'avoir une ligne principale et un grand nombre de lignes indépendantes travaillant en harmonie, mais je dis que lorsque vous demandez que l'on permette aux compagnies rivales de la compagnie du téléphone Bell de prendre possession de sa ligne interurbaine, vous n'aurez pas un service efficace

M. PRINGLE.

et vous détruirez la propriété de la compagnie.

Prenons pour exemple un cas qui se produit souvent. Une compagnie locale tend par exemple ses fils parallèlement à ceux des compagnies d'éclairage électrique. Elle demande ensuite un raccordement avec la ligne interurbaine de la compagnie Bell. Arrive une tempête qui met en contact un fil de lumière électrique et un fil de téléphone, le résultat est quelquefois des dommages qui s'élèveront à \$1,000. Qui paiera cela ? C'est un cas qui se présente fréquemment. Un honorable député de la Colombie-Anglaise a parlé des lignes interurbaines à travers les pays montagneux. Cet après-midi en lisant un article sur les lignes interurbaines de la Nouvelle-Angleterre, j'ai vu que dans une seule année le verglas et le tonnerre ont causé des dommages aux lignes interurbaines aussi élevés que ceux qui ont été causés sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre par les tempêtes de la mer. Je dis donc qu'une compagnie qui est propriétaire d'une ligne interurbaine a des dépenses énormes. Ce sont ses propres capitaux qu'elle place dans l'entreprise et il n'y a pas de raisons pour qu'on lui demande de donner à ses rivales une ligne qu'elle aura construite elle-même.

On dira peut-être que les compagnies rivales ne sont pas assez fortes pour construire une ligne interurbaine. Mais dans ce cas particulier le public est protégé parce que nous disons dans cette loi que dans toutes les localités où la compagnie de téléphone Bell n'a pas un service téléphonique les compagnies locales auront le droit d'être reliées à la ligne principale. De cette manière les compagnies travailleront sans doute de concert. Elles ne se feront pas concurrence et il n'y a aucun doute que la compagnie du téléphone Bell sera heureuse d'accepter les messages des autres compagnies. Les lignes interurbaines dans le Canada sont encore dans leur enfance. Aux Etats-Unis il y a des lignes de longue distance dans toutes les directions, et ces lignes ne sont pas la propriété d'une seule compagnie. Il y a aujourd'hui environ 275,000 milles de lignes interurbaines dans ce pays. Lorsque cette question a été discutée devant le comité j'ai proposé d'ajouter le paragraphe suivant à l'article 1er :

Pourvu qu'aucun ordre ou permission pour un raccordement ne soit en aucun cas accordé lorsque dans l'opinion de la commission le réseau téléphonique, la ligne ou les lignes d'une province, d'une municipalité ou d'une compagnie ou aucun réseau directement ou indirectement relié avec ces lignes, dessert le même territoire en tout ou en partie.

Mon honorable ami de Toronto-est (M. Kemp) proposa l'amendement qui suit :

Enlever les mots "tout ou en partie" et ajouter les mots suivant : dans la mesure et suivant les conditions que dans l'opinion de la